

Création d'un pôle hippique polyvalent sur le site de Port Laguerre



Etude de faisabilité technico-économique

Mai 2007

Etude réalisée par :



France Cheval Services
60, rue Marcel Dassault
92100 BOULOGNE
Tel : 01 41 10 88 84

E mail : info.fcs@france-cheval-services.fr

SOMMAIRE

DEFINITION DES INFRASTRUCTURES	3
Généralités	3
Pistes d'entraînement	5
Boxes	8
Ouvrages annexes	9
Bâtiment de la FSCH NC	10
Maison du gardien	10
Matériel d'entretien	11
Manège (arène couverte)	11
Centre équestre	11
PLAN MASSE GENERAL - AMENAGEMENT SPATIAL	12
CONCLUSION	14
ANNEXES	15
- Esquisse plan masse	
- Détails du coût d'objectif	

Le site de Port Laguerre

Localisé sur un domaine appartenant à la Province Sud, le site de Port Laguerre est constitué par un certain nombre de parcelles agricoles placées en bordure de la RT1.

Ce terrain est intéressant pour plusieurs raisons :

- Sa topographie plane permet une implantation de pistes sans travaux de terrassement importants.
- Sa superficie permet d'implanter dans de bonnes conditions l'ensemble des éléments constitutifs du projet.
- La mise en place des réseaux (eau, électricité, assainissement) est favorisée par la proximité de réseaux primaires existants.
- Le sol de ces parcelles semble plutôt favorable à première vue (sous réserve d'analyses complémentaires), ne nécessitant pas de travaux conséquents de retraitement.
- Les accès véhicules sont favorisés par la présence d'un rond point existant permettant un accès sécurisé par le nord du terrain
- L'utilisation de ces terrains pour une activité hippique aura peu d'impact sur l'activité agricole existante de la station tout en profitant de la logistique (bâtiments, matériel d'entretien) de la ferme d'exploitation voisine.
- Sa localisation, pas trop éloignée de Nouméa et sur la route du Nord de l'île où l'activité hippique est importante est très favorable pour le projet.



Un espace plat en bordure de la RT 1

DEFINITION DES INFRASTRUCTURES

Généralités

Le projet s'appuie initialement sur la construction d'un centre d'entraînement, destiné aux 2 disciplines (galop et trot) et devant apporter à leurs acteurs des conditions convenables et

durables d'entraînement des chevaux. Deux types d'utilisation sont prévus : d'une part, par des chevaux hébergés sur le site en permanence et, d'autre part, par des chevaux venant ponctuellement pour des séances d'entraînement, séjournant alors quelques heures dans des boxes ou des stalles de passage.

Les infrastructures proposées ont été volontairement calibrées dans une gamme moyenne afin de ne pas surenchérir le projet. Cependant l'ensemble constitue un outil fonctionnel, capable de répondre aux attentes des professionnels et offrant ainsi au bénéfice de l'activité de courses hippiques, des conditions d'entraînement sans équivalent aujourd'hui en Nouvelle Calédonie.

Il a été clairement établi que l'investissement ainsi réalisé pour les courses doit servir les autres disciplines équestres afin de favoriser leur pratique et leur développement en mettant à leur disposition des infrastructures qui leur font défaut aujourd'hui.

Les demandes de chacune des organisations professionnelles concernées ont pu être évoquées et affinées lors d'une réunion dédiée à ce projet qui a été tenue le 13 mars 2007 dans la salle de réunion de la DDR à Port Laguerre. Il s'agissait de réunir l'ensemble des acteurs du projet afin de présenter les grandes lignes du projet tel qu'il avait déjà été élaboré au travers de l'étude réalisée en janvier 2006 par le cabinet d'études FCS et d'en affiner les contours techniques en fonction des besoins de chacun.

Les principales infrastructures à inclure au projet sont les suivantes :

◆ Création d'une carrière - arène en sable couverte (manège)

⇒ Au bénéfice de plusieurs disciplines (concours hippiques, dressage, équitation western), organisation de sessions de formation en toutes saisons. Cette demande est apparue très forte et semble répondre à un manque réel et pénalisant, les intempéries climatiques étant de nature à faire annuler certaines de ces sessions programmées à l'avance avec la venue d'un instructeur métropolitain ou étranger.

⇒ Pour ces mêmes disciplines équestres, organisation de compétitions "indoor" qui ne soient donc pas tributaires des aléas climatiques et qui puissent profiter d'infrastructures d'accueil adaptées (boxes, parking, gradins du public, chambres à louer...).

◆ Création de boxes

⇒ L'organisation dans un manège des manifestations évoquées ci-dessus justifie de prévoir une capacité d'accueil pour les chevaux venant y participer. Il peut s'agir pour une part de stalles simples mais également de boxes, nécessaires pour des chevaux devant rester plusieurs jours sur le site. Un parking pour les vans mais également pour les éventuels spectateurs à ces manifestations est à prévoir. Une synergie évidente doit pouvoir s'imaginer avec les boxes et les parkings prévus pour le centre d'entraînement.

⇒ La randonnée équestre est une activité qui tend à se développer. Cette activité de tourisme équestre requiert, pour des randonnées de plusieurs jours, des lieux d'étapes capables d'offrir un hébergement pour les chevaux. Le pôle hippique pourrait répondre à cette demande en mettant à disposition des boxes

qui auront été construits sur son site pour les différentes activités qui y sont prévues.

◆ Création d'un centre équestre avec poney club

L'installation d'un centre équestre à Port Laguerre qui puisse éventuellement inclure une activité poney-club pour les jeunes enfants, est légitimement envisagée. Cependant les instances représentatives (notamment le Comité Régional d'Equitation) restent assez prudentes sur cette initiative de création d'un nouveau club sur l'île, ne souhaitant pas fragiliser les clubs existants. Elles conviennent cependant que ce projet pourrait facilement se concevoir dans le cadre du transfert d'un club hippique amené à devoir déménager de son implantation actuelle. Cela justifierait d'en informer par écrit l'ensemble des dirigeants de ces structures.

Au regard du caractère d'intérêt général que peut représenter la construction du centre d'entraînement de chevaux de courses, de l'arène couverte et des équipements qui y sont joints, celle du centre équestre apparaît davantage comme un investissement public au service d'un particulier. Il convient donc d'établir un distinguo entre ces deux types d'investissements actuellement regroupés dans un même projet.

Pistes d'entraînement

Outil principal d'un centre d'entraînement, elles sont le lieu d'exercice quotidien des chevaux. Leurs caractéristiques doivent donc permettre une utilisation fréquente, en toutes conditions météorologiques -ou presque- et en respectant l'intégrité physique des chevaux. C'est leur qualité qui fera la renommée du centre d'entraînement et le succès de l'opération.

Sous réserve d'analyses de sols complémentaires, l'appréciation visuelle du site est plutôt favorable à leur implantation. Les terrains semblent sains et profitent de la rivière en contre bas pour assurer un drainage naturel des sols. La végétation en place (notamment quelques très beaux arbres) devra être préservée à l'exception des endroits correspondant à l'emprise de pistes.

Voici les critères techniques permettant de décrire les pistes d'entraînement telles que proposées.

Galop

⇒ Longueur : Le développé requis aurait été de 1 400 à 1 500 mètres, distance qui représenterait un outil idéal pour le projet. Or la superficie du terrain disponible ne le permet pas, des parcelles de l'UPRA bovine au sud du terrain ne pouvant lui être affectées. Le développé est ainsi réduit à 1200 mètres environs, distance qui est jugé malgré tout satisfaisante pour répondre aux attentes des entraîneurs. A noter qu'un tel développé est équivalent à celui de certains des hippodromes de l'île.

- ⇒ Dessin de la piste : Son tracé est déterminant pour éviter d'éventuels traumatismes engendrés chez les chevaux, notamment au niveau des courbes et tournants. Les rayons sont proches de 100 mètres, ce qui constitue une longueur très satisfaisante. Il est proposé une forme d'anneau, les lignes droites faisant au moins 300 mètres afin de permettre aux chevaux de "s'allonger" sans être perturbés par un tournant. L'utilisation dans les 2 sens doit être prévue en alternant selon les jours ou les semaines.
Il a été dessiné deux extensions des lignes droites, qui doivent permettre d'une part un accès facile aux pistes depuis le centre d'entraînement, et d'autre part une zone pour l'implantation et l'usage de boîtes de départ.
 - ⇒ Largeur : 6 mètres, afin de permettre le travail de 3, voire 4 chevaux de front.
 - ⇒ Pente en travers : 1 à 2%, éventuellement plus dans les courbes si besoin (jusqu'à 4% environs)
 - ⇒ Pente en long : Une piste en anneau peut se concevoir avec un dénivelé qui ne doit pas dépasser les 2%, le cheval rencontrant des difficultés pour aborder une descente dépassant ce pourcentage. Le nivellement du terrain sera prévu en conséquence.
 - ⇒ Matériau de surface : Le sable pur constitue le matériau de base de l'entraînement des galopeurs. Il est facile d'entretien et supporte bien une utilisation intensive. Un "bon" sable doit cependant vérifier certaines qualités : dur, perméable, suffisamment portant tout en étant souple. Le matériau idéal serait un sable siliceux (95% de SiO₂), sans calcaire actif, de granulométrie voisine de 200µm/400µm, aux grains arrondis à sub-anguleux. Le sable aperçu sur les installations de pré-entraînement de Jean Yves LACROSE semble se rapprocher de ces qualités et mériterait d'être analysé.
 - ⇒ Arrosage : La portance d'un sable (indispensable pour une piste) est liée à sa teneur en eau. Par conséquent, l'arrosage est fortement recommandé pour pouvoir travailler les chevaux toute l'année dans de bonnes conditions de sécurité et de performance. Différents systèmes sont possibles et principalement deux : le réseau enterré avec asperseurs implantés le long de la piste, plus ou moins automatisé selon les modèles ; le camion-citerne ou la citerne traînée, beaucoup plus exigeants en main d'œuvre mais moins onéreux que le système enterré.
- Si l'approvisionnement du site en eau d'arrosage devait s'avérer limité, il sera possible de s'interroger sur la possibilité d'utiliser un matériau dit "tous temps", constitué de sable mélangé avec des fibres synthétiques et enrobé d'un produit type paraffine. Ce type de sol, bien éprouvé à ce jour sur de nombreuses pistes à travers le monde, présente l'avantage de ne pas devoir être arrosé et de se dispenser ainsi de l'installation d'un réseau d'arrosage et de la fourniture des quantités d'eau requises pour maintenir ce sable à un bon niveau d'hygrométrie. Son coût au m² est singulièrement plus élevé que du sable mais la proximité de l'Australie, pays très en pointe dans ce domaine, devrait permettre de considérer ce procédé avec un réel intérêt.
- ⇒ Limites, bordures : Pour des raisons de sécurité et aussi pour canaliser les chevaux pendant leur travail, il est souhaitable d'encadrer les pistes d'entraînement. Ce peut être avec de la lice PVC, solution sans doute assez coûteuse pour ce produit importé. Ce peut être aussi avec des talutages ou des haies par exemple. Certains endroits (entrées et sorties, tournants, etc...) sont plus sensibles que d'autres et nécessitent une limite bien marquée ; d'autres, en ligne droite notamment, peuvent ne pas en avoir.
 - ⇒ Ronds de détente : A proximité des boxes, sous l'ombrage d'arbres existants, des ronds de détente ont été implantés. Ils permettent l'échauffement, la décontraction ou le retour au calme avant ou après le travail. Ces ronds peuvent être très sommaires, simplement marqués au sol par un passage de herse ou autre machine selon les conditions. Le passage quotidien des chevaux les entretiendra par la suite. I

⇒ Une piscine pour les chevaux semble être un outil très apprécié par les entraîneurs calédoniens. On peut concevoir cette piscine sous sa forme la plus simple, consistant en un couloir de 30 à 40 mètres avec une rampe d'accès ou de sortie à chaque extrémité du couloir. Une profondeur de 2,50m est à prévoir en milieu de couloir pour garantir un niveau d'eau suffisant. Un système de vidange est à prévoir de même qu'un système de filtration des eaux.



Entraînement de galopeurs



Entraînement de trotteurs

Trot

- ⇒ Longueur : un développé 1050 mètres ; une distance inférieure (900 m) serait envisageable.
- ⇒ Dessin de la piste : il faut privilégier un tracé régulier, en anneau, avec 2 rayons similaires de 90m sur le plan.
- ⇒ Largeur : 10 mètres, afin de permettre à des chevaux de travailler simultanément en se dépassant (travail vite à la corde, plus lent à l'extérieur)
- ⇒ Pente en travers : 1 à 2% dans les lignes droites, jusqu'à 6% environ dans les courbes
- ⇒ Pente en long : la plus faible possible, sans dépasser les 2% si possible
- ⇒ Matériau de surface : Pour supporter la fréquence d'utilisation (entraînement quotidien), un revêtement en matériau inerte (type sable, pouzzolane, mâchefer –pas top pour l'environnement..) est recommandé. Contrairement au galop, on recherche une piste assez "ferme", très portante. Le matériau doit donc être compactable ; la granulométrie du sable est donc plus étendue et supérieure (0/2mm).
- ⇒ Arrosage : En raison de l'état compacté du sol, l'arrosage est ici nécessaire pour rapporter un peu de souplesse en surface et pour éviter la poussière. La solution par camion-citerne ou citerne tractée est la plus adaptée dans ce cas.
- ⇒ Limites, bordures : Même si l'encadrement des trotteurs est moins important que celui des galopeurs, certains endroits méritent une clôture, un talutage ou une haie : entrées et sorties, extérieur des tournants, etc....
Le site se doit d'être totalement clos.

Des terrains sont disponibles sur et autour de la colline placée de l'autre côté de la rivière, à l'ouest du site. Il a été pris le parti de ne rien y construire considérant que le projet ne

manque pas de place, d'autant que la topographie y est nettement moins favorable pour d'éventuelles construction.

Il sera toujours possible pour les chevaux de l'utiliser comme terrain de détente aux trois allures, la surface en herbe et la déclivité étant des atouts appréciables.

Boxes

Suite aux discussions engagées avec les responsables de l'activité courses hippiques de NC, il a été retenu que dès le démarrage du projet on puisse offrir une capacité de 70 chevaux à loger sur le site de façon permanente (50 galopeurs et 20 trotteurs). Ce chiffre pourra sans aucun doute augmenter quand l'activité entraînement sera bien établie et justifiera donc la construction de nouveaux boxes que le plan masse devra autoriser.

Les boxes sont proposés regroupés en "barns", unités fermées composées chacune de plusieurs boxes réparties en 2 rangées se faisant face de part et d'autre d'un couloir central. C'est le type d'aménagement que l'on peut rencontrer en Nouvelle-Calédonie, sans doute parce qu'il est bien adapté au climat : chaleur, fortes précipitations, cyclones.



Type de barns

Il est légitime que les professionnels locaux, forts de leur expérience des conditions locales, en particulier des conditions cycloniques, puissent avoir une approche technique différente quant à la construction de ces boxes. Leur avis sera, bien entendu, pris en compte quand la phase conception du projet sera engagée.

La capacité de chaque unité est fixée à 10 chevaux.

Les boxes doivent être suffisamment spacieux (3,50 x 3,50 par exemple) pour le confort des chevaux, surtout en conditions chaudes. Les parois peuvent être en bois (moins cher en général) ou en maçonnerie et doivent monter à une hauteur minimum de 2,50m, de préférence 2,80m ou plus. Elles ne doivent présenter aucune aspérité ni élément en saillie susceptibles de provoquer blessures ou atteintes aux chevaux. Pour les mêmes raisons de sécurité, les angles seront chanfreinés ou arrondis. Les séparations entre boxes seront, au choix, aveugles ou barreaudées (voire grillagées) et les façades sur le couloir central seront également barreaudées en partie haute.



Type de boxe à construire

Pour une bonne aération et un renouvellement de l'air suffisant, un grand volume sous toiture sera laissé, assurant ainsi un courant d'air au-dessus des boxes. Ce courant d'air ne doit pas être créé directement au niveau des chevaux en raison des risques de toux et autres pathologies respiratoires.

Chaque boxe comporte une mangeoire, théoriquement dans le coin à gauche et au fond en rentrant dans le boxe, un abreuvoir automatique, un ou des anneaux d'attache, un support de pierre à sels minéraux.

Chaque barn inclue en plus des ses 10 boxes, des espaces annexes : sellerie, graineterie, rangement, stockage de fourrage. L'ensemble peut être estimé à l'emprise de 4 boxes au total : 1 pour la sellerie et le rangement, 1 pour la graineterie, 2 pour le fourrage.

A l'une des extrémités du bâtiment, se situe un espace douche. Il est souhaitable de disposer d'un ou plusieurs robinets de puisage dans le barn lui-même. L'ensemble de ces installations sera conçu pour une gestion optimisée de la consommation d'eau.

L'éclairage est assuré dans chaque boxe ainsi que dans les autres locaux et le couloir. Pour des raisons de sécurité, les interrupteurs sont hors d'atteinte des chevaux (encastrés en général).

Chacune de ces unités de 10 boxes comprend un logement pour un palefrenier à qui est confié la garde des chevaux durant la nuit (risque incendie, coliques, malversation...). Ce logement se compose d'une pièce avec une salle de bain adjacente.

Ouvrages annexes

Outre les "barns", un centre d'entraînement nécessite quelques bâtiments annexes. Tout d'abord, un hangar pour le matériel d'entretien est nécessaire : tracteur, herse et autres matériels doivent être stationnés à l'abri des intempéries et aussi des dégradations éventuelles. Dans le cas du projet de Port Laguerre, on considère que les locaux actuels de la station permettent de satisfaire ce besoin.

Une fumière est à prévoir pour stocker le fumier avant son enlèvement hors du site. Son dimensionnement dépend entre autres de la fréquence de celui-ci. Une plate-forme en béton étanche de 70m² fermée sur 3 côtés par un mur de 2m convient pour un stockage sur 1 mois et pour 70 chevaux. Les règlements sanitaires et environnementaux doivent être consultés dans ce domaine pour connaître les contraintes qui sont applicables localement dans ce domaine du stockage de déchets organiques. En métropole, une fosse étanche enterrée pour collecter les eaux de percolation est obligatoire.

Les chevaux venant pour un entraînement ponctuel profiteront de stalles pour être préparés et sellés ou attelés. De dimensions approximatives de 3m x 2m, ces stalles ont une simple couverture (bac acier) se prolongeant en auvent. Elles sont de construction simple en tubulure métal, en bois ou en maçonnerie. Le fond des stalles est "toute hauteur", les séparations entre stalles ont une hauteur de 1,40m minimum. Elles sont équipées d'anneaux d'attache.



Type de stalles pour seller

Des robinets de puisage et des espaces de douches sont judicieusement répartis. Selon le site, sa géométrie, sa topographie, les stalles sont regroupées en éléments comptant de 6 à

30 stalles, sur un seul côté ou dos à dos. Là encore, des extensions futures doivent être possibles.

A la demande des professionnels, il est prévu l'installation de paddocks sur l'espace intérieur des pistes. Ces espaces, à disposition des entraîneurs à demeure sur le centre d'entraînement, permettront d'y placer des chevaux pour des moments de détente. Les clôtures de ces paddocks sont en bois ou en tube métallique. Des abris sommaires pour chevaux seront installés dans chacun de ces paddocks. L'ensemble de ces espaces seront paysagers, notamment pour y apporter des zones d'ombrage.

Le budget en annexe ne prévoit que la création de 6 paddocks. Il sera facile de prévoir d'en installer davantage.

Bâtiment de la FSCH NC

Le bâtiment de la FSCH NC regroupe à la fois ses bureaux d'administration permanents, une salle destinée aux propriétaires venant assister à l'entraînement et des logements pour des lads.

Les bureaux d'administration se composent d'un bureau d'accueil avec 1 ou 2 postes de travail (secrétaire, standardiste...) et d'un bureau réservé au directeur.

Une salle contiguë aux bureaux et orientée vers les pistes permet aux propriétaires d'observer l'entraînement des chevaux tout en bénéficiant de quelques facilités : sièges, tables, boissons... Cette salle est un élément qui doit contribuer à la convivialité du site et ainsi à la possibilité d'attirer de nouveaux propriétaires.



Un espace convivial avec vue sur pistes

Cette salle pourra aussi servir pour les réunions de la FSCH NC (conseils d'administration par exemple). Dans l'office adjacent, on trouve un équipement léger de cuisine (machine à café, un réfrigérateur, etc...) pour desservir la salle.

A l'étage, 8 studios sont aménagés pour héberger du personnel des écuries ou des cavaliers venant participer à des stages de perfectionnement dans les différentes autres disciplines équestres proposées sur le site.

Maison du gardien

Le centre, dans sa phase de plein régime devra justifier la présence d'une personne à plein-temps pour assurer des tâches d'entretien et de gardiennage. La construction d'un logement pour cet employé ayant un rôle de gardien ne paraît pas nécessaire, la maison du responsable du domaine agricole existant déjà à proximité.

Matériel d'entretien

Pour l'entretien des pistes, il sera nécessaire de disposer de différents outils : herse, rouleau, tonne d'arrosage... ainsi que d'un tracteur pour atteler chacun de ces outils. Ce tracteur devra être d'une puissance suffisante pour effectuer les opérations d'arrosage.

Manège (arène couverte)

Cet équipement se doit d'être de dimensions suffisantes (80x40 mètres) et modulable, en particulier pour répondre aux normes propres à l'équitation western (reining, cutting...). La qualité du sol est importante et devra être adaptée aux différents usages qui requièrent des caractéristiques parfois différentes (sol dur pour l'équitation western, sol plus souple pour le concours hippique ou le dressage).

Ce manège est donc équipé d'un toit sur charpente sans pilier et est encadré sur les 2 grands côtés par des gradins sur lesquels est posé un "pare botte" en bois. Des gradins seront placés sur chacun des grands côtés du manège afin de pouvoir recevoir un nombre suffisant de spectateurs (500). Un espace tribune pour jury et commentateur sera implanté sur l'un des côtés de ce manège.



Type de manège pouvant accueillir du public

Les contraintes imposées par les conditions anticycloniques justifieront peut être que des murs latéraux soient montés jusqu'à hauteur du toit afin de limiter les risques de prise au vent sur la toiture.

Les deux petits côtés seront ouverts et pourront être clos avec des structures démontables afin de satisfaire les attentes des différents utilisateurs de cet équipement (entrée des chevaux, entrée des animaux pour le cutting...).

Un espace (démontable) de contenance de 10mx10m est à prévoir en liaison avec un des petits côtés de l'arène pour les animaux utilisés pour le cutting.

Centre équestre

Le centre équestre occupe une zone bien identifiée du terrain pour des raisons d'indépendance et de tranquillité déjà évoquées. De taille moyenne, il comporte 60 boxes pour chevaux et une dizaine de poneys A (petite taille, type shetlands), des aires d'évolution extérieures et les bâtiments d'administration, d'accueil et de services.

Les boxes pour les chevaux sont regroupés en barns incluant aussi les locaux annexes : sellerie, graineterie, rangement. Une possibilité d'extension doit être conservée. Les poneys sont parqués dans une stabulation. Il serait intéressant, en fonction de la surface disponible, de pouvoir accoler un petit paddock extérieur (3,5x4,00) à chacun des boxes afin de permettre aux chevaux de pouvoir stationner en extérieur aux heures les plus fraîches. A proximité des écuries se trouvent le stockage de fourrages et la fumière.

Une carrière de belles dimensions (100 x 50) est destinée avant tout aux chevaux pour l'instruction. Outre la pratique quotidienne, elle peut aussi recevoir des compétitions ou servir à l'échauffement des chevaux participant à une compétition dans le grand manège. La qualité du sol devra être particulièrement soignée ; le sable utilisé sera donc sélectionné avec une grande attention.



Carrière pour sports équestres

Des lices en bois (rondes ou demi-rondes) délimiteront la carrière et des plates formes stabilisées seront construites à proximité afin de satisfaire les contraintes imposées pour l'installation de traiteurs.

Enfin, des canons d'arrosage (autour de 8) permettront de maintenir le sol dans un degré d'hygrométrie optimal. Tout comme la piste de galop, il pourra être réfléchi à la mise en place d'un sable "tous temps" afin de se soustraire aux contraintes liées à cet arrosage.

Une autre carrière, de taille plus réduite (30x15 m) sera construite à proximité comme aire d'évolution pour les poneys, pouvant également servir comme zone d'échauffement pour les chevaux participant à des compétitions sur la grande carrière ou dans le manège.

Un espace intégré au bâtiment des boxes, regroupe les services d'accueil et d'administration : bureaux et secrétariat, vestiaires, sanitaires, douches, bar. Un traitement architectural pertinent peut offrir aux usagers du bar une vue sur les aires d'évolution extérieure, voire sur le manège d'équitation western tout proche ; une évolution et une extension vers un véritable club-house pourraient même être envisagées dans l'avenir.

PLAN MASSE GENERAL - AMENAGEMENT SPATIAL

Cf. esquisse plan masse en annexe. *Ce plan est une proposition. Il sera revu par la maîtrise d'œuvre qui aura été désignée pour assurer la phase réalisation de ce projet.*

Le site doit abriter principalement les 3 activités suivantes :

- Centre d'entraînement pour chevaux de course (pistes et bâtiments) ;
- Centre équestre et poney club ;
- Arène pour démonstration/compétitions Equitation western, CSO, dressage....

Si ces 3 activités présentent des synergies, elles ne peuvent cependant pas être confondues ni localisées au même endroit car elles restent indépendantes et leurs fonctionnements respectifs ne sont pas pleinement compatibles avec celui des autres. Chacune doit pouvoir s'exercer librement sans perturber les autres : une trop grande promiscuité ne le permettrait pas. En conséquence, l'aménagement général du site doit attribuer à chaque activité une zone qui lui est propre tout en permettant des passerelles et en facilitant les circulations. C'est sur ces principes que l'esquisse de plan d'aménagement a été élaborée.

- Accès et circulations intérieures

De la RT N°1, l'accès principal au site ne peut se prévoir à partir de la voie pénétrante existante en raison des risques que représenteraient les entrées ou sorties des véhicules sur cette route principale sans aucun aménagement particulier.



Accès actuel au site

Il est naturel dès lors de vouloir profiter du rond point déjà existant qui permet la desserte de la station agricole de Port Laguerre. Ainsi l'accès au terrain doit s'envisager à partir du Nord avec une voie de circulation à créer qui traverse la partie haute du terrain jusqu'aux pistes. Les zones de stationnement sont localisées de préférence le long de cette voie de circulation intérieure, offrant ainsi une meilleure synergie entre 2 zones au cas où une manifestation sur l'une d'entre elles nécessiterait l'utilisation des stationnements d'une autre.

D'une façon générale, le principe d'organisation des circulations consiste à limiter et éviter au maximum les croisements de circulation entre véhicules et chevaux pour une meilleure sécurité.

- **Centre d'entraînement pour chevaux de course (pistes et bâtiments)**

Les pistes constituent l'ouvrage principal du projet ; leurs dimensions imposent de les situer dans la partie Sud du terrain, la plus vaste et permettant donc d'assurer le dimensionnement requis pour ces pistes même s'il aurait été apprécié de pouvoir obtenir un développé de la piste de galop un peu supérieur. Ce serait possible en passant au delà du chemin d'accès existant. A ce stade du projet, nous avons opté pour la formule proposée sur le plan.

La zone des écuries du centre d'entraînement est implantée à proximité de ces pistes afin d'assurer une circulation directe et sécurisée des chevaux entre leur boxe et les pistes. Leur localisation sur le site leur permet d'être indépendants des autres activités qui s'y déroulent. L'accès aux écuries d'entraînement se fait par l'axe principal et le stationnement sur des parcs spécifiques, destinés aux personnels des écuries et aux visiteurs, propriétaires par exemple.

Les écuries temporaires et les stalles pour les chevaux de passage, venus pour une séance d'entraînement, sont placées à proximité des pistes pour un usage facile. L'accès et le stationnement y sont organisés de façon similaire à ceux des écuries d'entraînement, à proximité immédiate.

Tout proche de ces boxes et profitant d'une vue valorisante sur les pistes ainsi que sur le manège, a été localisé le bâtiment accueillant les bureaux de la FSCH NC, offrant une bonne visibilité sur les pistes pour les propriétaires qui y auront leur "salon" mais aussi pour la surveillance générale de ces espaces. Le club house, accessible à l'ensemble des visiteurs du site, profite ainsi d'un emplacement qui doit contribuer à sa convivialité.

- **Centre équestre et poney club**

Profitant d'un parking en entrée de site, les utilisateurs du club hippique ont un accès direct et facile qui permet ainsi de bien contenir cette fréquentation quotidienne, ne gênant pas l'activité hippique du site par une circulation excessive de véhicule à l'intérieur de celui-ci.

La suggestion d'une cour en "U", fermée sur 3 côtés, pour les bâtiments permet de former un ensemble individualisé et isolé des autres activités. De plus, c'est une disposition plus fonctionnelle pour le personnel dans la gestion quotidienne.

Les deux carrières sont disposées à proximité des boxes mais dans une configuration éclatée qui doit permettre à leurs utilisateurs de travailler leurs chevaux dans de bonnes conditions de calme et de tranquillité. La carrière pour les poneys est face aux écuries pour faciliter la surveillance des enfants depuis les bâtiments et permettre à leurs parents de suivre aisément leur évolution.

Les services (livraisons, approvisionnements, enlèvements) peuvent être organisés entre les parcs de stationnement et les bâtiments de la cour pour éviter les croisements de circulation avec les chevaux et poneys.

- **Arène pour démonstration/compétitions Equitation western, CSO, dressage...**

C'est sans doute l'espace générant le moins de jours de fréquentation. Les jours de compétition ou de manifestation, seuls les acteurs (chevaux, bétail, cavaliers...) sont admis en véhicules jusqu'à cette arène pour utiliser le parc de stationnement entre la route et le manège. Le public laisse les véhicules dans les parkings situés le long de la voie de circulation pour se rendre ensuite à pied jusqu'au manège. La circulation motorisée dans le site est ainsi minimum pour une meilleure sécurité.

Les jours hors compétition ou manifestation, le grand manège peut être utilisé par le centre équestre pour l'instruction. La proximité des 2 entités facilite cet usage tout en préservant l'indépendance de chacune.

CONCLUSION

Le projet pôle hippique polyvalent de Port Laguerre bénéficie tout d'abord d'une localisation géographique très favorable. Pour le centre d'entraînement, il répond à une demande de propriétaires potentiels de Nouméa qui ne savent pas aujourd'hui où confier leurs chevaux à proximité de Nouméa.

Pour le centre équestre et l'arène de compétition, la proximité d'un grand centre urbain constitue un important réservoir de clientèle et de spectateurs.

Cette situation permet aussi de desservir assez facilement les différents hippodromes à partir d'un même centre d'entraînement. Cela doit ainsi sans aucun doute contribuer à une augmentation du nombre de partants dans les courses.

La topographie du site est également un avantage dans la mesure où le très faible relief autorise toutes les constructions envisagées sans terrassements importants.

Enfin, la surface disponible permet de s'autoriser des extensions futures, soit par développement de l'existant (augmentation du nombre de boxes par exemple) soit par addition de nouveaux services ou équipements (clinique vétérinaire par exemple).

La qualité des installations proposées, tant pour les chevaux de courses avec les pistes, que pour les chevaux de sport et de loisir, avec notamment des installations de carrières et de manège sans équivalent sur l'île, placera ce pôle hippique parmi les installations les plus performantes du territoire et devrait permettre d'atteindre l'objectif reconnu par chacune des parties, d'assurer un réel développement des activités concernées.

ANNEXES